

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 708

2 avril 2010

SOMMAIRE

Aerdenhoutse Participatie Maatschappij B.V.	33940	Iris Participations et Investissements S.A.	33980
A.G.P. S.A.	33984	Ixode Investments S.A.	33979
AgroFytoLux Sàrl	33941	Jupiter Acquisitions S.à r.l.	33946
AMP Capital Investors (Angel Trains EU No. 2) S.à r.l.	33984	KoSa Funding Company S.à r.l.	33980
AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 1) S.à r.l.	33939	Kron Beteiligungs A.G.	33970
ANSYS Luxembourg Holding Company S.à r.l.	33966	La Roche Holding S.A.	33968
BD Associates S.A.	33958	Lesiface S.A.	33978
Binter S.A.	33957	L.L. International S.A.	33978
Blanca S.A.	33945	M and M Holdings Sàrl	33955
B-Square S.à r.l.	33982	Mapierre S.A.	33951
Bureau TMEX S.A.	33982	Media Project International S.A.	33962
Carat (Lux) SICAV	33956	Milano Holdings S.à r.l.	33971
CDDK Immo s.à r.l.	33938	Misurf S.A.	33983
Cofinance Group	33981	New Age S.A.	33979
Colombier Holdings S.A.	33941	N-Invest S.A.	33978
Columeta S.à r.l.	33938	Oracle Belgium B.V.B.A. (Succursale de Luxembourg)	33939
Compagnie de l'Asie du Nord S.A.	33981	Osborne & Moore S.A.	33941
Crown Westfalen Investments S.à r.l.	33962	Pictet Funds (LUX)	33969
Eagle 2000 S.A.	33946	Pradera Central Management S.à r.l.	33943
EECP II S. à r.l.	33980	Russian Consumer Loans No.1 S.A.	33979
EECP I S. à r.l.	33982	Service Center Fohren S.à r.l.	33947
Effepi S.A.	33984	S.G. TRADING, société à responsabilité limitée	33958
European Trading and Invest Company ..	33956	SIFC Hotel Development S.à r.l.	33952
Fomaxx I.P.A. Holding S.C.A.	33970	SIFC Office & Retail S.à r.l.	33949
Fomaxx, S.à.r.l.	33970	Simple E-Solutions S.A.	33940
Fonds Direkt Sicav	33957	Solvalux S.à.r.l.	33938
Grifone S.A.	33983	Stars Holding 2 S.à r.l.	33948
Hostcare Investissement S.A.	33969	Viavia Holding S.à r.l.	33969
Immobilière d'Oetrange S.à.r.l.	33942	Yakima S.A.	33955
Innobike S.A.	33965	Zenit S.A.	33968

**Solvalux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CDDK Immo s.à r.l.).**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10A, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 142.430.

L'an deux mille neuf, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Joël ATTERTE, né le 9 mars 1961 à Pétange, demeurant professionnellement à L-8070 Bertrange, 10A, rue des Mérovingiens,

agissant en sa qualité d'associé unique (suite à une cession de parts sous seing privée annexée au présent acte) de la société unipersonnelle «CDDK IMMO S.à.r.l.», (RC B No 142.430), avec siège à L-1470 Luxembourg, 66, rte d'Esch, constituée suivant acte notarié du 16 octobre 2008, publié au Mémorial C No 2681 du 3 novembre 2008.

Lequel comparant a requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. Acceptation de la cession de parts sous seing privée entre Monsieur Francis DELUGIN et Monsieur Joël ATTERTE. En conséquence le capital social est souscrit par l'associé unique, Monsieur Joël ATTERTE, préqualifié.

2. Modification de la raison sociale en «SOLVALUX S.à.r.l.» et changement de l'article 3 des statuts qui aura la teneur suivante:

Art. 3. La société prend la dénomination de «SOLVALUX S.à.r.l.».

3. Changement de l'objet social et modification de l'article 2 des statuts qui aura la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une agence de détectives chargée de missions d'investigations, d'enquêtes privées et/ou publiques de toute nature, ainsi que toutes activités connexes et accessoires susceptibles d'en favoriser la réalisation, l'accomplissement et/ou le développement.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

4. Transfert du siège social de L-1470 Luxembourg, 66, rte d'Esch à L-8070 Bertrange, 10A, rue des Mérovingiens et changement de l'article 4 alinéa 1^{er} qui aura la teneur suivante:

Art. 4. alinéa 1^{er}. Le siège social est établi sur le territoire de la Commune de Bertrange.

5. Gérance. Est nommé nouveau gérant, Monsieur Joël ATTERTE, préqualifié, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cent dix euro (€ 910.-)

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: ATTERTE, D'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 22 octobre 2009, Relation: EAC/2009/12678. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 29 octobre 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2010032104/42.

(100029770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Columeta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8184 Kopstal, 1A, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 72.286.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 17 février 2010.

Référence de publication: 2010032412/10.

(100029649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 400.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 138.614.

—
EXTRAIT

En date du 22 février 2010, les associés ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Robert Gregor, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de M. Philip Garling, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Monsieur Richard Shields, avec adresse professionnelle au niveau 4, Berkeley Square House, Berkeley Square, London W1J6 BX, Royaume-Uni, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.
- Madame Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est élue nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.
- Sur base du contrat de transfert des parts sociales, signé le 9 juin 2009, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts sociales de la société, d'une valeur nominale de GBP 1,-, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales
AMP Investment Services Pty Limited	Ordinaires 11.000
en sa qualité de Fiduciaire de	Privilégiées de Classe A 21.000
Strategic Infrastructure Trust of Europe n°1	Privilégiées de Classe B 21.000
Level 24, AMP Building,	Privilégiées de Classe C 21.000
33, Alfred Street, Sydney, NSW 2000	Privilégiées de Classe D 21.000
Australasia	Privilégiées de Classe E 21.000
AMP Capital Investors Limited	Privilégiées de Classe F 21.000
en sa qualité de Fiduciaire de	Privilégiées de Classe G 21.000
Strategic Infrastructure Trust of Europe n°2	Privilégiées de Classe H 21.000
Level 24, AMP Building,	Privilégiées de Classe I 21.000
33, Alfred Street, Sydney, NSW 2000	Ordinaires 11.000
Australasia	Privilégiées de Classe A 21.000
Total	Privilégiées de Classe B 21.000
	Privilégiées de Classe C 21.000
	Privilégiées de Classe D 21.000
	Privilégiées de Classe E 21.000
	Privilégiées de Classe F 21.000
	Privilégiées de Classe G 21.000
	Privilégiées de Classe H 21.000
	Privilégiées de Classe I 21.000
	<hr/> 400.000

Référence de publication: 2010032343/41.

(100030392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Oracle Belgium B.V.B.A. (Succursale de Luxembourg), Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 61.060.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Mère tenue à Vilvoorde (Belgique) en date du 1^{er} septembre 2009 que:

1. Monsieur Johan Doruiter, demeurant au 2, De Virieusingel, NL - 5301 GB Zaltbommel, a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 1^{er} septembre 2009;
2. Madame Fabienne Van Booma demeurant au 10, Lijsterbesstraat, 2563 KW's-Gravenhage, Pays-Bas, a été nommée en tant que gérante de la Société Mère avec effet au 1^{er} septembre 2009 et ce, pour une durée illimitée; et
3. Monsieur Alexander van der Ven, demeurant au 4, Valkenkamp, 3972 ZD Driebergen-Rijsenburg, Pays-Bas, a été nommé en tant que gérant de la Société Mère avec effet au 1^{er} septembre 2009 et ce, pour une durée illimitée.

Le conseil de gérance de la Société Mère se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Marcel Van de Molen;

2. Monsieur Xavier Verhaeghe;
3. Madame Fabienne Van Booma; et
4. Monsieur Alexander van der Ven.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010032300/25.

(100029917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Simple E-Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6312 Beaufort, 104, route d'Eppeldorf.

R.C.S. Luxembourg B 86.599.

Par décision de l'Assemblée Générale prise en date du 1^{er} mars 2010:

- ont été nommées comme administrateurs:

La société anonyme de droit luxembourgeois M&N Participation Group S.A., RCS Luxembourg no. B 74.187, ayant son siège social à L-1126 Luxembourg, 26, rue d'Amsterdam, représentée par Monsieur Cornelis Johannes Vrolijk, né le 22 septembre 1946 à Nijmegen (Pays-Bas), demeurant Rua de Cima s/n, 3130-223 Casal de Almeida, Vinha da Rainha, Soure, Portugal, avec mandat indéterminé;

Monsieur Lambertus Gerardus Wijntjes, né le 25 janvier 1950 à Bussum (Pays-Bas), demeurant Oud Loosdrechtsedijk 251-V, 1231 LZ Loosdrecht, Pays-Bas, avec mandat indéterminé;

en remplaçant Simple E-Solutions S.L., Registre de Commerce de Madrid no. 02114158, Espagne
et Monsieur Abrar Zafar, né le 2 février 1968 à Karachi, Pakistan

- a été nommé comme administrateur-délégué:

Monsieur Cornelis Johannes Vrolijk, conseiller, né le 22 septembre 1946 à Nijmegen (Pays-Bas), demeurant à Rua de Cima s/n, Casal de Almeida, Vinha da Rainha, 3130-223 Soure, Portugal, avec sa seule signature et mandat indéterminé;

en remplaçant Monsieur Abrar Zafar, né le 2 février 1968 à Karachi, Pakistan

- a été nommée comme commissaire aux comptes:

La société anonyme de droit luxembourgeois CFN Gestion S.A., RCS Luxembourg no. B 143.390, ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 20, Esplanade, avec mandat indéterminé;

en remplaçant Vision Consultancy S.A., RCS Luxembourg no. B 73.048

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2010032379/27.

(100030439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Aerdenhoutse Participatie Maatschappij B.V., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 57.309.

FERMETURE DE SUCCURSALE

Il résulte des résolutions de 22 février 2010 prises par le conseil d'administration de Aerdenhoutse Participatie Maatschappij B.V., société de droit Néerlandais, ayant son siège social au 55, Stephensonstraat, 2000 AC Haarlem, Pays-Bas, inscrite au registre des sociétés d'Amsterdam, Pays-Bas sous le numéro 34023727, qu'il a été décidé de procéder à la fermeture de la succursale luxembourgeoise existant sous le nom de Aerdenhoutse Participatie Maatschappij B.V.

Il a été décidé que la fermeture de la succursale luxembourgeoise prendrait effet au 1^{er} mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 février 2010.

Richard Brekelmans
Mandataire

Référence de publication: 2010032295/17.

(100029754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Osborne & Moore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 25.170.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 12 février 2010, que le Conseil d'Administration a pris la décision suivante:

Première et Unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission de Monsieur Fabrizio PENSO de sa fonction d'Administrateur. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein et avec effet immédiat Monsieur Davide MURARI, employé privé, demeurant professionnellement au 30 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Fabrizio PENSO, Administrateur démissionnaire.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Le mandat ainsi conféré du nouvel Administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2014. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2010.

Pour la société OSBORNE & MOORE S.A.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010032251/23.

(100030199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

AgroFytoLux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 75.162.

Résolution

Le Gérant décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société de
L-1526 Luxembourg, Val Fleuri, 23

au

L-1882 Luxembourg, rue Guillaume Kroll, 3A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Pour AGROFYTOLUX, S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

G.E. Top

Gérant

Référence de publication: 2010032302/19.

(100029844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Colombier Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-7540 Rollingen, 46, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 30.652.

*Extrait du procès-verbal
de l'Assemblée Générale du 12 juin 2009*

L'Assemblée Générale du 12 juin 2009 a décidé de relever Monsieur Marcel van der Spek de ses fonctions d'administrateur.

Signature.

Référence de publication: 2010032283/12.

(100030266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Immobilière d'Oetrange S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 2, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 21.792.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille dix, le neuf février.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme KAPNOTHOCHI S.A., avec siège sociale à L-2338 Luxembourg, 2, rue Plaetis, ici représentée par trois (3) de ses administrateurs:

1) Michèle OBERTIN, fonctionnaire d'Etat, née à Luxembourg, le 17 mars 1968, demeurant à L-2320 Luxembourg, 47, boulevard de la Petrusse;

2) Stéphanie OBERTIN, médecin généraliste, née à Luxembourg, le 13 mai 1974, demeurant à L-2338 Luxembourg, 2, rue Plaetis;

3) Claude SEYWERT, fonctionnaire d'Etat, né à Luxembourg, le 16 décembre 1965, demeurant à L-2320 Luxembourg, 47, boulevard de la Petrusse,

unique associé de la société IMMOBILIERE D'OETRANGE, S.à r.l., avec siège sociale à Luxembourg,

Constituée suivant acte notarié sous la dénomination de HOSTELLERIE DE LA CHEMINÉE suivant acte notarié du 30 mai 1984, publié au Mémorial C numéro 223 de l'année 1984.

La société a été mise en liquidation suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 novembre 2009, publié au mémorial C, numéro 2460 du 17 décembre 2009.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'Associée Unique détient toutes les cent (100) parts sociales émises dans la Société en pleine propriété de sorte que les décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

Ordre du jour

1. Rapport du commissaire à la vérification de la liquidation.

2. Décharge du liquidateur et du commissaire à la vérification de la liquidation.

3. Clôture de la liquidation.

4. Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir du jour de la liquidation.

5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire à la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur, au commissaire à la liquidation, au commissaire et aux administrateurs.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux resteront déposés pendant cinq ans au siège social. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: Obertin, Obertin, Seywert, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2010. Relation: LAC/2010/6774. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 25 février 2010.

Référence de publication: 2010031547/58.

(100029580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Pradera Central Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.810.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of December,

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), to whom remains the present deed,

There appeared:

Pradera-AM Plc, a company existing under the laws of England, with registered office at Devonshire House, 146 Bishopsgate, London EC2M 4JX, England, registered at Companies House under n° 3786152;

hereby represented by Mr Emmanuel Avice, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney signed in Luxembourg on 23 December 2009.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing party in its capacity as sole shareholder of Pradera Central Management S.à r.l. (the "Company"), société à responsabilité limitée with its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated in Luxembourg by a deed of Gérard Lecuit notary residing in Luxembourg, on 15 November 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 385 on 21 February 2006, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under n° B-111.810.

The appearing party, represented as above mentioned, recognised that he has been fully informed of the resolution to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To insert a new article about interim dividends after the article 25 on allocation of profits as follows:

"The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1 Interim accounts are established by the manager or the board of managers;

2 These accounts show a profit including profits realised during the current year and profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;

3 The decision of the manager or the board of managers to pay interim dividends is confirmed by the sole shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders;

4 The payment is made once the manager or the board of managers is assured that the rights of the creditors of the Company are not threatened."

2. To renumber the articles

First resolution

The sole shareholder RESOLVES to insert a new article about interim dividends after the current article 25 on allocation of profits as follows:

" **Art. 26. Interim Dividends.** The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1 Interim accounts are established by the manager or the board of managers;

2 These accounts show a profit including profits realised during the current year and profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;

3 The decision of the manager or the board of managers to pay interim dividends is confirmed by the sole shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders;

4 The payment is made once the manager or the board of managers is assured that the rights of the creditors of the Company are not threatened."

Second resolution

The sole shareholder RESOLVES accordingly to renumber the subsequent articles of the Articles of Incorporation.

Expenses

There being no further item on the agenda, the meeting was then adjourned and these minutes signed by the single partner and the notary.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuvième jour de décembre,

Par devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Pradera-AM Plc, une société créée sous droit anglais, ayant son siège social à Devonshire House, 146 Bishopsgate, London EC2M 4JX, Angleterre, étant inscrite au registre du commerce et des sociétés ("Companies House") sous le numéro 3786152;

représentée par Monsieur Emmanuel Avice, avocat demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Luxembourg le 23 décembre 2009.

Ladite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de Pradera Central Management S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la "Société"), constituée par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire résidant alors à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 15 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 385 le 21 février 2006 et enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B-111.810.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour

1. Insérer un nouvel article concernant les acomptes sur dividendes après l'article 25 sur la Répartition des Bénéfices comme suit:

"Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1 Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;

2 Ces comptes intérimaires font apparaître un bénéfice incluant le bénéfice de l'année en cours et les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire;

3 La décision du conseil de gérance ou du gérant de payer la distribution d'acomptes sur dividendes doit être confirmée par l'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés;

4 Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance du gérant ou du conseil de gérance que les droits des créanciers ne sont pas menacés."

2. Renommer les articles

Première résolution

L'associé unique DÉCIDE d'insérer un nouvel article concernant les acomptes sur dividendes après l'actuel article 25 des statuts sur la Répartition des Bénéfices qui aura la teneur suivante:

" **Art. 26. Acomptes sur Dividendes.** Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- 1 Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
- 2 Ces comptes intérimaires font apparaître un bénéfice incluant le bénéfice de l'année en cours et les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire;
- 3 La décision du conseil de gérance ou du gérant de payer la distribution d'acomptes sur dividendes doit être confirmée par l'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés;
- 4 Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance du gérant ou du conseil de gérance que les droits des créanciers ne sont pas menacés."

Deuxième résolution

L'associé unique DÉCIDE en conséquence de renuméroter les articles suivants des Statuts de la Société.

Frais

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était levée et le présent procès verbal signé par les membres du bureau et le notaire.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement mille euros (EUR 1.000.-).

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. AVICE, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57814. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010033390/129.

(100031528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Blanca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.961.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 12 février 2010, que le Conseil d'Administration a pris la décision suivante:

Première et Unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission de Monsieur Fabrizio PENSO de sa fonction d'Administrateur de Catégorie B. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein et avec effet immédiat, en qualité d'Administrateur de Catégorie B, Monsieur Frédéric ADAM, employé privé, demeurant professionnellement au 30 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Fabrizio PENSO, Administrateur démissionnaire.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Le mandat ainsi conféré du nouvel Administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2011. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2010.

Pour la société BLANCA S.A.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010032257/23.

(100030188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Jupiter Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 128.538.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 26 janvier 2010

1. Monsieur Roberto Ramirez demeurant professionnellement à John Hancock Tower, 56th Floor, 200 Clarendon Street, Boston, MA 02116, United States of America a démissionné de sa fonction de gérant de classe A de la Société avec effet au 4 décembre 2009.

2. Monsieur Wayne Fitzgerald, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 à Luxembourg a démissionné de sa fonction de gérant de classe B de la Société avec effet au 25 janvier 2010.

3. Monsieur Gregory Wallace demeurant professionnellement à John Hancock Tower, 56th Floor, 200 Clarendon Street, Boston, MA 02116, United States of America a été nommé gérant de classe A de la Société avec effet au 26 janvier 2010 pour une durée indéterminée.

4. Monsieur Keith Greally, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 à Luxembourg a été nommé gérant de classe B de la Société avec effet au 26 janvier 2010 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Monsieur Gregory Wallace, gérant de classe A;
- Monsieur Thomas Alber, gérant de classe A;
- Monsieur Ajit Nedungadi, gérant de classe A;
- Monsieur Keith Greally, gérant de classe B;
- Monsieur Costas Constantinides, gérant de classe B;
- Monsieur Russell Perchard, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Pour la Société
Costas Constantinides
Un Mandataire

Référence de publication: 2010032307/31.

(100029793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Eagle 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 62.273.

—
Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 12 février 2010, que le Conseil d'Administration a pris la décision suivante:

Première et Unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission de Monsieur Fabrizio PENSO de sa fonction d'Administrateur. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein et avec effet immédiat Monsieur Frédéric ADAM, employé privé, demeurant professionnellement au 30 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Fabrizio PENSO, Administrateur démissionnaire.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Le mandat ainsi conféré du nouvel Administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2010.

Pour la société EAGLE 2000 S.A.
SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.
Le domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010032259/23.

(100030166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Service Center Fouhren S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9455 Fouhren, 32, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 151.581.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le dix février.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

ont comparu:

1. Madame Carine RIES, épouse de Monsieur Fränk BETZ, sans état, née le 22 septembre 1974 à Ettelbruck, (matr. 1974 09 22 141) et

2. Monsieur Fränk BETZ, employé, né le 10 novembre 1971 à Luxembourg, (matr. 1971 11 10 154)
demeurant tous les deux à L-7465 Nommern, 2, Aale Wee.

Lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils ont décidé de constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "Service Center Fouhren S.à r. l."

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Tandel; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un garage automobile avec atelier de réparation.

Elle peut s'intéresser sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes les sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne et en général, effectuer toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses coassociés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.- €) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125.-€) euros chacune.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Le ou les gérants peuvent conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Art. 8. Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses coassociés, représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Art. 9. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires ou ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert éventuellement l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence en date de ce jour et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

- Monsieur Fränk BETZ	50 parts
- Madame Carine RIES	50 parts
Total: cents parts sociales	100 parts

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de sept cent cinquante euros (750.- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et de suite, les comparants susnommés, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixée à L-9455 Fouhren, route de Diekirch 32.

2. Sont nommés gérant pour une durée indéterminée,

- Monsieur Fränk BETZ, prénommé et

- Madame Carine RIES, prénommée.

3. La société est valablement engagée par la signature d'un des gérants jusqu'à un montant de dix mille (10.000) euros, pour toute somme dépassant ce montant la signature conjointe des gérants est requise;

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: CRIES, F.BETZ, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 12 février 2010. DIE/2010/1421. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE PUBLICATION AU MEMORIAL C.

Ettelbruck, le 3 mars 2010.

Le notaire

Référence de publication: 2010033444/85.

(100031741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Stars Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 112.644.

Suite aux résolutions écrites prises par l'associé unique en date du 21 janvier 2010, il a été décidé de nommer avec effet immédiat, Monsieur Gregor Gottlieb, né le 16 décembre 1967 à Bonn (Allemagne) résidant professionnellement 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en tant que nouveau gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2010.

Pour la Société

Signature

Un représentant

Référence de publication: 2010032274/16.

(100030372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

SIFC Office & Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: KRW 185.000.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 110.937.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth of February.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of SIFC Office & Retail S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B110.937 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on September 23, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 119 of January 18, 2006. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on January 22, 2010, and in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

SIFC Development Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B110.942 (the Sole Shareholder),

represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 17, 2010,

the said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the share quotas in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of three million Korean Won (KRW 3,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred and eighty-two million Korean Won (KRW 182,000,000) to an amount of one hundred and eighty-five million Korean Won (KRW 185,000,000) by the issuance of three (3) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas;

2. Allocation of an amount of two hundred and ten thousand nine hundred Korean Won (KRW 210,900.-) to the share premium account of the Company;

3. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 1 and 2 above;

4. Amendment of article 6 of the Articles in order to reflect the above changes;

5. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three million Korean Won (KRW 3,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred and eighty-two million Korean Won (KRW 182,000,000) to an amount of one hundred and eighty-five million Korean Won (KRW 185,000,000) by the issuance of three (3) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe for three (3) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas, in the Company and to pay them up by payment in cash amounting to two thousand seven hundred and eighty United States Dollars (USD 2,780.00), being the

equivalent of three million two hundred and ten thousand nine hundred Korean Won (KRW 3,210,900.-) at the exchange rate of USD 1 = KRW 1,155 of which three million Korean Won (KRW 3,000,000) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and two hundred and ten thousand nine hundred Korean Won (KRW 210,900.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of two thousand seven hundred and eighty United States Dollars (USD 2,780), being the equivalent of three million two hundred and ten thousand nine hundred Korean Won (KRW 3,210,900.-) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall read as follows:

" **Art. 6.** The corporate capital of the Company is fixed at one hundred and eighty-five million Korean Won (KRW 185,000,000) represented by one hundred and eighty-five (185) share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huit février.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SIFC Office & Retail S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.937 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 23 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 119 du 18 janvier 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 22 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

SIFC Development Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.942 (l'Associé Unique),

représentée par Annick Braquet, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 février 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois millions de Won coréens (KRW 3.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-deux millions de Won coréens (KRW 182.000.000,-) à un montant de cent quatre-vingt-cinq millions de Won coréens (KRW 185.000.000,-), par l'émission de trois (3) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes;

2. Allocation d'un montant de deux cent dix mille neuf cents Won coréens (KRW 210.900,-) au compte prime d'émission de la Société;

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée aux points 1. et 2. ci-dessus;

4. Modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus;
 5. Modification des livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.
 III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois millions de Won coréens (KRW 3.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-deux millions de Won coréens (KRW 182.000.000,-) à un montant de cent quatre-vingt-cinq millions de Won coréens (KRW 185.000.000,-), par l'émission de trois (3) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Souscription et Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire trois (3) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, dans la Société et les payer intégralement par un apport en numéraire s'élevant à deux mille sept cent quatre-vingt dollars américains (USD 2.780,00) équivalant à trois millions deux cent dix mille neuf cents Won coréens (KRW 3.210.900,-) au taux de change de USD 1 = KRW 1.155 dont trois millions de Won coréens (KRW 3.000.000,-) seront affectés au compte capital social de la Société et deux cent dix mille neuf cents Won coréens (KRW 210.900,-) seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de deux mille sept cent quatre-vingt dollars américains (USD 2.780,00) équivalant à trois millions deux cent dix mille neuf cents Won coréens (KRW 3.210.900,-) est immédiatement à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à cent quatre-vingt-cinq millions de Won coréens (KRW 185.000.000,-) représenté par cent quatre-vingt-cinq (185) parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à environ mille cinq cent euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 février 2010. Relation: LAC/2010/8202. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Référence de publication: 2010032790/146.

(100030753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Mapierre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Mathias Weistroffer.

R.C.S. Luxembourg B 37.021.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 1^{er} mai 2009

L'Assemblée Générale a décidé de reconduire pour une durée de six ans les mandats des administrateurs, à savoir:

- Monsieur Pierre Federspiel, demeurant au 37, rue Mathias Weistroffer, L-1898 Kockelscheuer
- Madame Marguerite Back, demeurant au 37, rue Mathias Weistroffer, L-1898 Kockelscheuer

- Madame Carine Federspiel, demeurant au 7, rue du Bois, L-8361 Goetzange
- L'Assemblée Générale ordinaire a décidé de reconduire pour une durée de six ans le mandat du commissaire, à savoir:
- Monsieur Michel Federspiel, demeurant au 66, Langheck, L-5854 Alzingen

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 1^{er} mai 2009

Le Conseil d'Administration a décidé de déléguer la gestion journalière à Monsieur Pierre Federspiel, demeurant au 37, rue Mathias Weistroffer, L-1898 Kockelscheuer et de lui donner pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Signature.

Référence de publication: 2010032285/18.

(100030265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

SIFC Hotel Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: KRW 60.000.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 110.943.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth of February.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of SIFC Hotel Development S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (RCS) under number B 110.943 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on September 23, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 204 of January 28, 2006. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on January 22, 2010, and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

SIFC Development Holding S.à r.l., private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B110.942 (the Sole Shareholder),

represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 17, 2010

the said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the share quotas in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two million Korean Won (KRW 2,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of fifty-eight million Korean Won (KRW 58,000,000) to an amount of sixty million Korean Won (KRW 60,000,000) by the issuance of two (2) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas;

2. Allocation of an amount of sixty seven thousand four hundred and fifty Korean Won (KRW 67,450.-) to the share premium account of the Company;

3. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 1 and 2 above;

4. Amendment of article 6 of the Articles in order to reflect the above changes;

5. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two million Korean Won (KRW 2,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of fifty-eight million Korean Won (KRW 58,000,000) to an amount of sixty million Korean Won (KRW 60,000,000) by the issuance of two (2) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe for two (2) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas, in the Company and to pay them up by payment in cash amounting to one thousand seven hundred and ninety United States Dollars (USD 1,790.00), being the equivalent of two million sixty seven thousand four hundred and fifty Korean Won (KRW 2,067,450.-) at the exchange rate of USD 1 = KRW 1,155, of which two million Korean Won (KRW 2,000,000) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and sixty seven thousand four hundred and fifty Korean Won (KRW 67,450.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of one thousand seven hundred and ninety United States Dollars (USD 1,790.00), being the equivalent of equivalent of two million sixty seven thousand four hundred and fifty Korean Won (KRW 2,067,450.-) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall read as follows:

" **Art. 6.** The corporate capital of the Company is fixed at sixty million Korean Won (KRW 60,000,000) represented by sixty (60) share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huit février.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SIFC Hotel Development S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.943 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 23 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 204 du 28 janvier 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 22 janvier 2010, et non encoé publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

SIFC Development Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.942 (l'Associé Unique),

représentée par Annick Braquet, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 février 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions de Won coréens (KRW 2.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante-huit millions de Won coréens (KRW 58.000.000,-) à un montant de soixante millions de Won coréens (KRW 60.000.000,-), par l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes;

2. Allocation d'un montant de soixante-sept mille quatre cent cinquante Won coréens (KRW 67,450-) au compte prime d'émission de la Société;

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée aux points 1. et 2. ci-dessus;

4. Modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus;

5. Modification des livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions de Won coréens (KRW 2.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante-huit millions de Won coréens (KRW 58.000.000) à un montant de soixante millions de Won coréens (KRW 60.000.000,-), par l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Souscription et Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire deux (2) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, dans la Société et les payer intégralement par un apport en numéraire s'élevant à mille sept cent quatre-vingt dix dollars américains (USD 1,790.00) équivalant à deux millions soixante sept mille quatre cent cinquante Won coréens (KRW 2,067,450.-) au taux de change de USD 1 = KRW 1,155, dont deux millions de Won coréens (KRW 2.000.000,-) seront affectés au compte capital social de la Société et soixante sept mille quatre cent cinquante Won coréens (KRW 67,450.-) seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de mille sept cent quatre-vingt dix dollars américains (USD 1,790.00) équivalant à deux millions soixante sept mille quatre cent cinquante Won coréens (KRW 2,067,450.-) est immédiatement à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à soixante millions de Won coréens (KRW 60.000.000,-) représenté par soixante (60) parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 février 2010. Relation: LAC/2010/8201. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Référence de publication: 2010032791/144.

(100030740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Yakima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 69.099.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale
ordinaire tenue de manière extraordinaire le 24 février 2010*

Le mandat des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010 comme suit:

- TILMAN LIMITED, ayant son siège social au P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands; administrateur;
- HADSELL LIMITED, ayant son siège social au P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands; administrateur;
- RENBILT LIMITED, ayant son siège social au P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands; administrateur.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le reconduire pour la période expirant lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010 comme suit:
ComCo S.A., 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010032290/24.

(100030154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

M and M Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 134.413.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 26 janvier 2010

1. Monsieur Roberto Ramirez demeurant professionnellement à John Hancock Tower, 56th Floor, 200 Clarendon Street, Boston, MA 02116, United States of America a démissionné de sa fonction de gérant de classe A de la Société avec effet au 4 décembre 2009.

2. Monsieur Wayne Fitzgerald, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 à Luxembourg a démissionné de sa fonction de gérant de classe B de la Société avec effet au 25 janvier 2010.

3. Monsieur Gregory Wallace demeurant professionnellement à John Hancock Tower, 56th Floor, 200 Clarendon Street, Boston, MA 02116, United States of America a été nommé gérant de classe A de la Société avec effet au 26 janvier 2010 pour une durée indéterminée.

4. Monsieur Keith Greally, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 à Luxembourg a été nommé gérant de classe B de la Société avec effet au 26 janvier 2010 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Monsieur Gregory Wallace, gérant de classe A;
- Monsieur Thomas Alber, gérant de classe A;
- Monsieur Chris Parkin, gérant de classe A;
- Monsieur Keith Greally, gérant de classe B;
- Monsieur Costas Constantinides, gérant de classe B;
- Monsieur Russell Perchard, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Pour la Société
Costas Constantinides
Un Mandataire

Référence de publication: 2010032305/30.

(100029807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

E.T.I.C., European Trading and Invest Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 84.298.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait pour publication de l'assemblée
générale extraordinaire du 31 décembre 2009*

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme European Trading and Invest Company SA, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à Luxembourg (L-1230), 5, rue Jean Bertels,

mise en liquidation volontaire suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 novembre 2009,

inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 84.298,

laquelle après délibération, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale déclare que la liquidation de la société est en conséquence à considérer comme close et que la date de la cessation des activités de la société est fixée au 31 décembre de l'année 2009. Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation à Luxembourg, en l'étude de Maître Frédéric Frabetti, domiciliataire de la société, dont l'étude est établie à ce jour à Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.

Le 31 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

L'actionnaire unique / liquidateur

Référence de publication: 2010032293/26.

(100030440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Carat (Lux) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 73.244.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung der Carat (Lux) Sicav

Die Ordentliche Generalversammlung vom 16. Februar 2010 der CARAT (LUX) SICAV hat folgende Beschlüsse gefasst:

4. Für den Zeitraum bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010 werden folgende Personen als Verwaltungsratsmitglieder wieder gewählt:

Herr Stefan David Grün (Vorsitz)

Herr Harald Waldhoff (stellvertretender Vorsitzender)

Herr Jörg Strobel (Mitglied)

Herr Dr. Ulrich Kaffarnik (Mitglied)

Herr Mirko Bono (Mitglied)

Alle Herren mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen.

Die genannten Herren werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2011 in den Verwaltungsrat gewählt. Herr Schrieber ist per 28. Januar 2010 aus dem Verwaltungsrat ausgeschieden.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung Deloitte S.A. Réviseurs d'Entreprises, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16. Februar 2010.

DZ BANK International S.A.

Für CARAT (LUX) SICAV

G. Wenz / T. Haselhorst

Référence de publication: 2010032309/28.

(100030444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Binter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 18.671.

—
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée
Générale Ordinaire de carence tenue le 16 juin 2009*

Deuxième résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs de Monsieur Thierry FLEMING, Expert-comptable, né à Luxembourg le 24/07/1948, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Monsieur Guy HORNICK, Expert-comptable, né à Luxembourg le 29/03/1951, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2015.

Le mandat de Monsieur Claude SCHMITZ est renouvelé en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BINTER S.A., Société Anonyme
Claude SCHMITZ / Thierry FLEMING
Deux Administrateurs

Référence de publication: 2010032294/26.

(100029992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Fonds Direkt Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 70.709.

—
*Auszug
Protokoll Ordentliche Generalversammlung
Fonds Direkt Sicav*

Die Ordentliche Generalversammlung der Fonds Direkt Sicav vom 24. Februar 2010 hat folgende Beschlüsse gefasst:
Für den Zeitraum bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2011 werden folgende Personen als Verwaltungsratsmitglieder gewählt:

Herr Claude Kremer (Vorsitzender)
Herr Detlev Born (stellv. Vorsitzender)
Herr Ralf Hammerl (Mitglied)
Herr Dominik Schneider (Mitglied)

Alle Herren mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen.

Herr Volker Stumpe hat mit Datum zum 15. Februar 2010 seinen Rücktritt aus dem Verwaltungsrat erklärt. Vorbehaltlich der Genehmigung durch die CSSF wird Herr Dominik Schneider als Mitglied in den Verwaltungsrat gewählt.

Die genannten Herren werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2011 als Mitglieder des Verwaltungsrates gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2011, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxemburg als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Luxemburg, 24. Februar 2010.

DZ BANK International S.A.
Für Fonds Direkt Sicav
Gisela Wenz / Thomas Haselhorst

Référence de publication: 2010032311/28.

(100030408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

BD Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 151.333.

—
Résolution de l'associé unique du 26 février 2010

Siège social

Le siège de la société BD ASSOCIATES S.A. est transféré au 20, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010032296/11.

(100030232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

S.G. TRADING, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 1, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 83.533.

In the year two thousand ten, on the twenty-fifth day of February.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

Is held the extraordinary general meeting of the members of the company "S.G. TRADING, société à responsabilité limitée", having its registered office at 1, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, incorporated on August 22, 2001 pursuant to a deed drawn up by Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 155 of January 29, 2002, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 83533.

The Articles of Incorporation of the company have been amended for the last time on October 18, 2001 pursuant to a deed drawn up by Me Paul BETTINGEN, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 335 of February 28, 2002.

The meeting is opened and presided over by Mr Guy HORNICK, maître en sciences économiques, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs Ekaterina DUBLET, juriste, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Laurence WUIDART, bachelière en comptabilité, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

l) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of the article 4 of the by-laws related to the purpose of the company which henceforth will read as follows:

English version

"The purposes for which the company is formed are import, export, sale and distribution of viscose products, carbon products and other similar or derived products, as well as equipment and devices for the said products.

The company may acquire, promote, hold, manage and sell all sorts of real estate located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The company may take participating interests directly or indirectly in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to other companies or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension".

French version

"La société a pour objet l'importation, l'exportation, la vente et la distribution de produits en viscoses, de produits en carbone et d'autres produits dérivés ou similaires, ainsi que tout équipement et appareil pour la production desdits produits.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société peut directement ou indirectement prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à d'autres sociétés ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui en favorisent la réalisation".

II) The members present or represented, the proxies of the represented members and the number of their corporate units are shown on an attendance list, which, signed by the members present and by the proxies of the represented members, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented members after having been signed "ne varietur" by the members present, by the proxies of the represented members, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) As appears from the attendance list, all the three hundred fifty (350) corporate units representing the whole corporate capital of the Company are present or duly represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The Chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the following resolution is taken unanimously:

The sole resolution

The meeting decides to amend the article 4 of the by-laws related to the purpose of the company which henceforth will read as follows:

"The purposes for which the company is formed are import, export, sale and distribution of viscose products, carbon products and other similar or derived products, as well as equipment and devices for the said products.

The company may acquire, promote, hold, manage and sell all sorts of real estate located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The company may take participating interests directly or indirectly in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to other companies or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension".

The meeting states that no bond has been issued by the Company and consequently no agreement of the bond holders is required in relation with the expected changes.

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred Euros (EUR 900,-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société "S.G. TRADING, société à responsabilité limitée", ayant son siège social au 1, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, constituée en date du 22 août 2001 suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 155 du 29 janvier 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 83533.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 18 octobre 2001 suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 335 du 28 février 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Ekaterina DUBLET, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Laurence WUIDART, bachelière en comptabilité, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 4 des statuts relatif à l'objet social, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

English version

"The purposes for which the company is formed are import, export, sale and distribution of viscose products, carbon products and other similar or derived products, as well as equipment and devices for the said products.

The company may acquire, promote, hold, manage and sell all sorts of real estate located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The company may take participating interests directly or indirectly in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to other companies or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension".

French version

"La société a pour objet l'importation, l'exportation, la vente et la distribution de produits en viscose, de produits en carbone et d'autres produits dérivés ou similaires, ainsi que tout équipement et appareil pour la production desdits produits.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société peut directement ou indirectement prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au dévelop-

pement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à d'autres sociétés ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui en favorisent la réalisation".

II) Les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés et le nombre des parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des associés représentés, signées "ne varietur" par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que toutes les trois cent cinquante (350) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts relatif à l'objet social, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

"La société a pour objet l'importation, l'exportation, la vente et la distribution de produits en viscoses, de produits en carbone et d'autres produits dérivés ou similaires, ainsi que tout équipement et appareil pour la production desdits produits.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société peut directement ou indirectement prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à d'autres sociétés ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui en favorisent la réalisation".

L'assemblée constate en outre qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les changements envisagés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Hornick, E. Dublet, L. Wuidart, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 février 2010. LAC/2010/8687. Reçu soixante quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Référence de publication: 2010032795/205.

(100030770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Media Project International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 132.222.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion
du conseil d'administration du 10 février 2010 à 9.30 heures*

Résolution unique

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social du 18, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 février 2010.

Pour copie conforme

Pour le Conseil d'Administration

Francesca Docchio / Xavier Mangiullo

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010032297/18.

(100030205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Crown Westfalen Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.112.735,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.516.

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh day of January.

Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

FCWI HOLDINGS LIMITED, an exempted company incorporated under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, P.O. Box 908GT, George Town, Grand Cayman KYI-9002, Cayman Islands, holder of 503,380 class A shares ("Class A Shareholder"), here represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given on January 21, 2010. The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

CROWN WESTFALEN B.V., a private limited liability company incorporated under the laws of The Netherlands, which registered office is at Naritaweg 165 Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, The Netherlands, with registration number 06053940, holder of 133,589 class B shares ("Class B Shareholder"), here represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of a proxy given on January 21, 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. CROWN WESTFALEN INVESTMENT ADVISORS LIMITED, an exempted company incorporated under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, P.O. Box 908GT, George Town, Grand Cayman KYI-9002, Cayman Islands, holder of 10 class C shares ("Class C Shareholder"), Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of a proxy given on January 21, 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the sole shareholders (the "Shareholders") of the private limited liability company "société à responsabilité limitée" existing in Luxembourg with a securitization purpose under the name of "Crown Westfalen Investments S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 141.516, incorporated by a deed of August, 14th 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2388, dated September 30th, 2008. The Company's by-laws have been amended by deed of November 25th, 2008 published in the Mémorial C,

Recueil des Sociétés et Associations, under number 177, dated January 27th, 2009 and by deed of June 24th, 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1539, dated August 10th, 2009.

II. The Company's share capital is fixed at six hundred and thirty six thousand nine hundred and seventy nine Euro (€ 636,979.-) represented by five hundred and three thousand three hundred and eighty (503,380) class A shares (the "Class A Shares"), one hundred and thirty three thousand five hundred and eighty nine (133,589) class B shares (the "Class B Shares") and ten (10) class C shares (the "Class C Shares") all with a par value of one Euro (€ 1.-) each.

III. The Shareholders, having waived their right to be convened by prior notice, then passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the share capital of the Company for a total amount of four hundred and sixteen thousand six hundred and sixty seven pound sterling (£ 416,667.-), which amounts to four hundred and seventy five thousand seven hundred and fifty six Euro (€ 475,756.-), according to the exchange rate as of 20 January 2010, whereby 1 Euro = 0,8758 GBP, so as to raise it from its current amount of six hundred and thirty six thousand nine hundred and seventy nine Euro (€ 636,979.-) to one million one hundred and twelve thousand seven hundred and thirty five Euro (€ 1,112,735.-), by issuing four hundred and seventy five thousand seven hundred and fifty six (475,756.-) new Class A Shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each..

Subscription - Payment

FCWI HOLDINGS LIMITED, prenamed, acting through its proxyholder, declared to subscribe the four hundred and seventy five thousand seven hundred and fifty six (475,756) new Class A Shares and pay them in by means of a payment in cash in the total amount of four hundred and seventy five thousand seven hundred and fifty six Euro (€ 475,756.-).

The amount of four hundred and seventy five thousand seven hundred and fifty six Euro (€ 475,756.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Second resolution

CROWN WESTFALEN B.V., prenamed, acting through its proxyholder, declared to waive its preferential subscription right.

Third resolution

CROWN WESTFALEN INVESTMENT ADVISORS LIMITED, prenamed, acting through its proxyholder, declared to waive its preferential subscription right.

Thereupon the meeting resolved to accept the foregoing subscriptions and payments.

Fourth resolution

As a result of the above resolution, the Shareholders resolved to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

Art. 6. 1st paragraph. "The share capital of the Company is fixed at one million one hundred and twelve thousand seven hundred and thirty five Euro (€ 1,112,735.-), represented by nine hundred and seventy nine thousand one hundred and thirty six (979,136.-) Class A Shares, one hundred thirty three thousand five hundred eighty nine (133,589) Class B Shares and ten (10) Class C Shares, all with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand euro (€ 2,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-sept janvier.

Par devant nous, Me Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg)

ONT COMPARU

FCWI HOLDINGS LIMITED, une société établie sous le droit des Iles Cayman, avec siège social à Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, P.O. Box 908GT, George Town, Grand Cayman KYI-9002, Cayman Islands, propriétaire de 503.380 Parts Sociales de Catégorie A ("Parts Sociales de Catégorie A"), ici représentée par Mme. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration du 21 janvier 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

CROWN WESTFALEN B.V., une société à responsabilité limitée établie sous le droit des Pays-Bas, avec siège social à Naritaweg 165 Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, Pays Bas, inscrite sous le numéro 06053940, propriétaire de 133.589 Parts Sociales de Catégorie B ("Parts Sociales de Catégorie B"), ici représentée par Mme. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, préqualifiée, en vertu d'une procuration du 21 janvier 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

CROWN WESTFALEN INVESTMENT ADVISORS LIMITED, une société établie sous le droit des Iles Cayman, avec siège social à Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, P.O. Box 908GT, George Town, Grand Cayman KYI-9002, Cayman Islands, propriétaire de 10 Parts Sociales de Catégorie C ("Parts Sociales de Catégorie C"), ici représentée par Mme. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, préqualifiée, en vertu d'une procuration du 21 janvier 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Les comparants, par le biais de leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

I. Les comparants sont les seuls associés (les "Associés") de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "Crown Westfalen Investments S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 141.516, constituée par acte notarié en date du 14 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2388 du 30 septembre 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés par acte du 25 novembre 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 177, du 27 janvier 2009 et par acte du 24 juin 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1539, du 10 août 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé six cent trente-six mille neuf cent soixante-dix-neuf Euros (€ 636.979,-) représenté par cinq cent trois mille trois cent quatre-vingts (503.380) Parts Sociales de Catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"), cent trente-trois mille cinq cent quatre-vingt-neuf (133.589) Parts Sociales de Catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"), et dix (10) Parts Sociales de Catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"), d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

III. Les Associés, ayant renoncé à des convocations préalables, ont ensuite adopté les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société de quatre cent seize mille six cent soixante-sept livres sterling (£ 416.667,-) ce qui correspond à un montant de quatre cent soixante quinze mille sept cent cinquante six euros (€ 475.756,-), suivant cours de change du 20 janvier 2010 d'après lequel 1 Euro = 0,8758 GBP, pour le porter de son montant actuel de six cent trente-six mille neuf cent soixante-dix-neuf euros (€ 636.979) à un million cent douze mille sept cent trente-cinq euros (€ 1.112.735) par la création et l'émission de quatre cent soixante-quinze mille sept cent cinquante-six (475.756) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A avec une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune.

Souscription - Libération

FCWI HOLDINGS LIMITED, préqualifiée, agissant par l'intermédiaire de son mandataire, déclare souscrire quatre cent soixante-quinze mille sept cent cinquante-six (475.756) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, et les libère par paiement en espèces d'un montant de quatre cent soixante-quinze mille sept cent cinquante-six euros (€ 475.756,-).

Le montant de quatre cent soixante-quinze mille sept cent cinquante-six euros (€ 475.756,-) a été entièrement libéré et est maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été donnée au notaire.

CROWN WESTFALEN B.V., préqualifiée, agissant par l'intermédiaire de son mandataire, déclare renoncer à son droit préférentiel de souscription.

CROWN WESTFALEN INVESTMENT ADVISORS LIMITED, préqualifiée, agissant par l'intermédiaire de son mandataire, déclare renoncer à son droit préférentiel de souscription.

Sur ce l'assemblée a décidé d'accepter les prédites souscriptions et libérations.

Troisième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

Art. 6. 1^{er} paragraphe. " Le capital social est fixé à un million cent douze mille sept cent trente-cinq euros (€ 1.112.735,-) représenté neuf cent soixante-dix-neuf mille cent trente-six (979.136) Parts Sociales de Catégorie A, cent trente-trois

mille cinq cent quatre-vingt-neuf (133.589) Parts Sociales de Catégorie B et dix (10) Parts Sociales de Catégorie C, d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent à environ deux mille euros (€ 2.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 février 2010. Relation: EAC/2010/1399. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010031550/159.

(100029197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Innobike S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, ZARE Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 122.824.

L'an deux mille neuf, le dix-huit janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INNOBIKE S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 122824, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 219 du 21 février 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Franck AMOUYAL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert, avec effet au 1^{er} janvier 2010, du siège social de Luxembourg à L-4384 Ehlerange, ZI Zare Ouest, et modification afférente de:

- la 1^{ère} phrase de l'article 2, et
- la 1^{ère} phrase de l'article 13 des statuts.

2. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

33966

Résolution

L'assemblée décide de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2010, le siège social de Luxembourg à L-4384 Ehlerange, ZI Zare Ouest, et de modifier en conséquence la 1^{ère} phrase de l'article 2 ainsi que la 1^{ère} phrase de l'article 13 des statuts afin de leur donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (Première phrase).** Le siège social est établi dans la commune de Sanem (Grand-Duché de Luxembourg)."

" **Art. 13. (Première phrase).** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3^{ème} mardi du mois de mai à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation."

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cents euros.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - AMOUYAL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 29 janvier 2010. Relation GRE/2010/351. Reçu soixante-quinze euros 75€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée;

Junglinster, le 9 février 2010.

Référence de publication: 2010032090/57.

(100029854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

ANSYS Luxembourg Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 150.645.

In the year two thousand and ten, on the second of February,
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette,

There appeared:

ANSYS, Inc., a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington City, County of New Castle, registered with the Secretary of State, Division of Corporations, under file number 2367866, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address at Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given on January 29, 2010.

The said proxy, after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain enclosed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed is the sole partner of ANSYS Luxembourg Holding Company S.à r.l., a société à responsabilité limitée duly incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 13 - 15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150645, incorporated by deed dated January 11, 2010 of Maître Aloyse BIEL, notary residing in Esch-sur-Alzette, acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, not yet published in the Mémorial C (the "Company").

After this had been set forth, the above named partner, representing the whole corporate capital of the Company, has decided to take the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

First resolution

The sole partner decides to increase the share capital by an amount of one hundred twelve thousand and five hundred Pounds Sterling (£112,500.-) so as to bring it from its present amount of twenty thousand Pounds Sterling (£ 20,000.-) to one hundred thirty two thousand and five hundred Pounds Sterling (£132,500.-) by the issue of one hundred twelve thousand and five hundred (112,500) new parts with a par value of one Pound Sterling (£ 1.-) each and having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and Payment

All one hundred twelve thousand and five hundred (112,500) new parts have been entirely subscribed for and paid up by a contribution in kind made by the sole partner of the Company of receivable held by the sole partner, for a total amount of one hundred twelve thousand and five hundred Pounds Sterling (£112,500).

Proof of such subscription and payment has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly, on presentation of a certification dated February 2, 2010 by the management of ANSYS, Inc., prenamed, relating to the existence and to the value of the above receivable held by the sole partner and now contributed to the Company.

Second resolution

The sole partner subsequently resolves to amend paragraph 1 of article 5 of the Company's articles of association in order to reflect the increase of capital as follows:

" Art. 5.

5.1. The Company's issued share capital is set at one hundred thirty two thousand and five hundred Pounds Sterling (£132,500.-), represented by one hundred thirty two thousand and five hundred (132,500.-) parts with a nominal value of one Pound Sterling (£ 1.-) each, entirely subscribed and fully paid up.

5.2. (...)"

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the foregoing increase of capital are estimated at approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed with the notary the present deed.

Follows the French version;

L'an deux mille dix, le deux février,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

ANSYS, Inc., une société constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, établie à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington City, County of New Castle, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat, Division des Sociétés, sous le numéro 2367866,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 29 janvier 2010. Laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire représentant la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

La société préqualifiée est le seul associé de ANSYS Luxembourg Holding Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée en droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150645, constituée selon acte daté du 11 janvier 2010 de Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, non encore publié au Mémorial C (la "Société").

Ces faits exposés, l'associé préqualifié, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a décidé de prendre les résolutions suivantes, conformes à l'ordre du jour:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent douze mille cinq cents Livres Sterling (£112.500.-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille Livres Sterling (£20.000.-) à cent trente-deux mille cinq cents Livres Sterling (£132.500.-) par l'émission de cent douze mille cinq cents (112.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (£1.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Toutes les cent douze mille cinq cents (112.500) nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées moyennant un apport en nature fait par l'associé unique de la Société d'une créance détenue par ANSYS, Inc., préqualifiée, d'un montant de total de cent douze mille cinq cents Livres Sterling (£112.500.-).

La preuve de ladite souscription et dudit paiement a été fournie au notaire instrumentaire, qui le constate expressément moyennant présentation d'un certificat daté du 2 février 2010 établi par les dirigeants de ANSYS, Inc., préqualifiée, relatif à l'existence et à la valeur de la créance susmentionnée détenue par l'associé unique et désormais transférée à la Société.

Deuxième résolution

L'associé unique décide par la suite de modifier le paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

" Art. 5.

5.1. Le capital de la Société est fixé à cent trente-deux mille cinq cents Livres Sterling (£132.500.-), divisé en cent trente-deux mille cinq cents (132.500) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (£1.-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

5.2. (...)"

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société, s'élève à approximativement mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de cette même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 février 2010. Relation: EAC/2010/1573. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010032099/107.

(100030341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Zenit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 56.754.

*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil
d'Administration tenue au siège social en date du 21 septembre 2009*

3^{ème} Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Remo Alberto BACCARANI, Administrateur délégué, demeurant au 9, Via C. Battisti, I-41.053, Modena, Président du Conseil d'Administration. Il occupera cette fonction pendant la durée de son mandat d'administrateur de la société, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

FIDALUX S.A.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010032298/16.

(100029980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

La Roche Holding S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 47.035.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Par six jugements du 11 février 2010, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation des sociétés suivantes:

- COMPAGNIE DE L'ASIE DU NORD SA (RCS B.97.160)
- IRIS PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENTS SA (RCS B.83.168)
- IXODE INVESTMENTS SA (RCS B.77.100)
- KRON BETEILIGUNGS AG (RCS B.77.902)
- LA ROCHE HOLDING SA (RCS B.47.035)
- REDPARK SA (RCS B.83.202)

Ces mêmes jugements ont nommé Juge-commissaire Madame Carole KUGENER et ont désigné comme liquidateur Me Sevinc GUVENCE, avocat à la Cour, demeurant à L- 2016 Luxembourg, 11 av. Guillaume.

Pour extrait conforme
Me Sevinc GUVENCE

Le liquidateur

Référence de publication: 2010032312/20.

(100030177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Viavia Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.403.

—
RECTIFICATIF

Extrait du dépôt rectificatif

DÉPÔT RECTIFICATIF DU DÉPÔT L050025196.2
DÉPOSÉ AU REGISTRE DE COMMERCE LE 23/03/05

LA SOUSSIGNÉE ATTESTE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A LIEU DE LIRE LES NOMS DES ACTIONNAIRES DE LA FAÇON SUIVANTE:

SELINE FINANCE LIMITED et SELINE MANAGEMENT LIMITED.

IL S'AGIT D'UNE ERREUR DE FRAPPE.

Luxembourg, le 01/03/10.

Signature.

Référence de publication: 2010032299/16.

(100029991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Hostcare Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 68.101.

—
RECTIFICATIF

*Rectificatif de l'extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration
du 17 décembre 2009 en remplacement de l'extrait enregistré à Luxembourg
le 21/12/2009 sous référence L090196159.05*

Il résulte des résolutions du conseil d'administration du 17 décembre 2009:

- Le Conseil d'administration décide de coopter en remplacement Madame Sandrine Pellizzari, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010032314/20.

(100030383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Pictet Funds (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 38.034.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 29 janvier 2010 a résolu:

- De coopter Monsieur Christian Soguel (domicilié 60 route des Acacias - 1211 Genève 73 - Suisse) en remplacement de Monsieur Rolf Banz (domicilié 60 route des Acacias - 1211 Genève 73 - Suisse) à la fonction d'administrateur de la

société, avec effet au 1^{er} mars 2010, pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

- D'accepter la démission de Monsieur Frédéric Fasel (domicilié 1 boulevard Royal - 2449 Luxembourg) du Conseil d'Administration en date du 1^{er} mars 2010.

Pour Pictet Funds (LUX)

Pictet Funds (Europe) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010032301/18.

(100029901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Fomaxx I.P.A. Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

R.C.S. Luxembourg B 52.186.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATIONS

Par jugements rendus en date du 25 février 2010, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation des sociétés suivantes

LESIFACE S.A.

FOMAXX s.à.r.l.

FOMAXX I.P.A HOLDING S.C.A

Ces mêmes jugements ont mis les frais à la charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Sevinc GUVENCE

Le liquidateur

Référence de publication: 2010032304/17.

(100030170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Fomaxx, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 70.664.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATIONS

Par jugements rendus en date du 25 février 2010, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation des sociétés suivantes

LESIFACE S.A.

FOMAXX s.à.r.l.

FOMAXX I.P.A HOLDING S.C.A

Ces mêmes jugements ont mis les frais à la charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Sevinc GUVENCE

Le liquidateur

Référence de publication: 2010032306/17.

(100030172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Kron Beteiligungs A.G., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 77.902.

—
LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Par six jugements du 11 février 2010, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation des sociétés suivantes:

- COMPAGNIE DE L'ASIE DU NORD SA (RCS B 97.160)

- IRIS PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENTS SA (RCS B 83.168)

- IXODE INVESTMENTS SA (RCS B 77.100)

- KRON BETEILIGUNGS AG (RCS B 77.902)

- LA ROCHE HOLDING SA (RCS B 47.035)
- REDPARK SA (RCS B 83.202)

Ces mêmes jugements ont nommé Juge-commissaire Madame Carole KUGENER et ont désigné comme liquidateur Me Sevinc GUVENCE, avocat à la Cour, demeurant à L-2016 Luxembourg, 11, av. Guillaume.

Pour extrait conforme
Sevinc GUVENCE
Le liquidateur

Référence de publication: 2010032316/20.

(100030180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Milano Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 151.527.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eighth day of February

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

"Abris CEE Mid-Market Fund LP", a limited partnership existing under the laws of Jersey, having its registered office at Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 2QP, Channel Islands, Trade Register number 959. The founder is here represented by Mrs. Flora Gibert, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "Milano Holdings S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of the Company's purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad. In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 4,167 (four thousand one hundred and sixty seven) class A shares, 4,167 (four thousand one hundred and sixty seven) class B shares and 4,166 (four thousand one hundred and sixty six) class C shares of EUR 1 (one euro) each.

Art. 9. Each class A share, each class B share and each class C share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders. Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the coordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or more A Managers (the "A Managers") and one or more B Managers (the "B Managers"). The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Any reference made hereinafter to the "managers" shall be construed as a reference to the A Managers and/or the B Managers, depending on the context as applicable.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any A Manager together with the signature of any B Manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The Company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings. However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2010.

Subscription - Payment

All the 4,167 (four thousand one hundred and sixty seven) class A shares, 4,167 (four thousand one hundred and sixty seven) class B shares and 4,166 (four thousand one hundred and sixty six) class C shares representing the capital have been entirely subscribed by Abris CEE Mid-Market Fund LP, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as A managers for an undetermined duration:

Mr Pawel Gierynski, with professional address at Wielicka 36, M58, 02-657 Warsaw, Poland.

Mr Janusz Skrzypkowski, with professional address at Grzybowska 5a, 00-132, Warsaw, Poland.

2) Are appointed as B managers for an undetermined duration:

Mr Laurent Ricci, with professional address at, 5 rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg.

Mr Philippe Leclercq, born on the 18 of May 1968 in Liège, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of an A Manager and a B Manager.

3) The Company shall have its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le huit février

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

"Abris CEE Mid-Market Fund LP", une limited partnership constituée sous le droit de Jersey, ayant son siège social à Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 2QP, Channel Islands, enregistrée sous le numéro 959. Fondateur ici représenté par Mme. Flora Gibert demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi

longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Milano Holdings S.à r.l".

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés Holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euro), représenté par 4.167 (quatre mille cent soixante sept) parts sociales de classe A, 4.167 (quatre mille cent soixante sept) parts sociales de classe B et 4.166 (quatre mille cent soixante six) parts sociales de classe C d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale de classe A, chaque part sociale de classe B et chaque part sociale de classe C confèrent un droit de vote identique lors de la prise de décision.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou de plusieurs gérants A (le(s) "Gérant(s) A") et d'un ou plusieurs gérants B (le(s) "Gérant(s) B"). Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes. Toute référence faite ci-après aux "gérants" devra être interprétée comme désignant les Gérant A et/ou les Gérants B, selon le contexte.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat. En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemnisera tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, cable, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Les 4.167 (quatre mille cent soixante sept) parts sociales de classe A, 4.167 (quatre mille cent soixante sept) parts sociales de classe B et 4.166 (quatre mille cent soixante six) parts sociales de classe C représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Abris CEE Mid-Market Fund LP, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euro.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants A pour une durée indéterminée:

Monsieur Pawel Gierynski, avec adresse professionnelle au Wielicka 36, M58, 02-657 Warsaw, Pologne.

Monsieur Janusz Skrzypkowski, avec adresse professionnelle au Grzybowska 5a, 00-132 Warsaw, Pologne.

2) Sont nommés gérants B pour une durée indéterminée:

Monsieur Laurent Ricci, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg.

M. Philippe Leclercq, né le 18 mai 1968 à Liège, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B.

3) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 février 2010. Relation: LAC/2010/6745. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 FEV. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010032100/375.

(100029817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Lesiface S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 13.494.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATIONS

Par jugements rendus en date du 25 février 2010, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation des sociétés suivantes

LESIFACE S.A.

FOMAXX s.à.r.l.

FOMAXX I.P.A HOLDING S.C.A

Ces mêmes jugements ont mis les frais à la charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Sevinc GUVENCE

Le liquidateur

Référence de publication: 2010032308/17.

(100030174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

N-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 98.989.

—
*Extrait des résolutions adoptées lors de
l'assemblée générale extraordinaire du 27 janvier 2010*

- Le mandat de réviseur d'entreprises de la société Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à.r.l., 17, rue des Jardiniers, L-1026 Luxembourg est remplacé par un mandat de commissaire aux comptes avec effet du 27 janvier 2010.

- Le nouveau mandat de commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes de 2011.

Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2010032317/16.

(100030370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

L.L. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 132.217.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée
générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 23 février 2010*

- L'Assemblée décide de ratifier la nomination de Madame Sandrine Pellizzari, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au poste de Président et d'Administrateur. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010032313/17.

(100030388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

New Age S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 117.694.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée
générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 23 février 2010*

- L'Assemblée décide de ratifier la nomination de Madame Sandrine Pellizzari, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au poste de Président et d'Administrateur. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010032315/17.

(100030373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Ixode Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 77.100.

—
LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Par six jugements du 11 février 2010, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation des sociétés suivantes:

- COMPAGNIE DE L'ASIE DU NORD SA (RCS B 97.160)
- IRIS PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENTS SA (RCS B 83.168)
- IXODE INVESTMENTS SA (RCS B 77.100)
- KRON BETEILIGUNGS AG (RCS B 77.902)
- LA ROCHE HOLDING SA (RCS B 47.035)
- REDPARK SA (RCS B 83.202)

Ces mêmes jugements ont nommé Juge-commissaire Madame Carole KUGENER et ont désigné comme liquidateur Me Sevinc GUVENCE, avocat à la Cour, demeurant à L-2016 Luxembourg, 11, av. Guillaume.

Pour extrait conforme

Sevinc GUVENCE

Le liquidateur

Référence de publication: 2010032318/20.

(100030182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Russian Consumer Loans No.1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 112.016.

—
*Extrait des résolutions adoptées lors de
l'assemblée générale extraordinaire du 26 janvier 2010*

- Est nommée réviseur d'entreprises Fiduciaire Patrick Sganzerla, 17, rue des jardiniers, L-1026 Luxembourg en remplacement de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l.

- Le mandat du réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2010032319/16.

(100030359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Iris Participations et Investissements S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 83.168.

—
LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Par six jugements du 11 février 2010, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation des sociétés suivantes:

- COMPAGNIE DE L'ASIE DU NORD SA (RCS B 97.160)
- IRIS PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENTS SA (RCS B 83.168)
- IXODE INVESTMENTS SA (RCS B 77.100)
- KRON BETEILIGUNGS AG (RCS B 77.902)
- LA ROCHE HOLDING SA (RCS B 47.035)
- REDPARK SA (RCS B 83.202)

Ces mêmes jugements ont nommé Juge-commissaire Madame Carole KUGENER et ont désigné comme liquidateur Me Sevinc GUVENCE, avocat à la Cour, demeurant à L-2016 Luxembourg, 11, av. Guillaume.

Pour extrait conforme

Sevinc GUVENCE

Le liquidateur

Référence de publication: 2010032320/20.

(100030183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

EECP II S. à r.l., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 141.807.

—
*Décision unique prise par le Conseil
de Gérance en date du 5 janvier 2010*

Résolution unique:

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège de la société du 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/02/2010.

Pour EECP II S. à R.L.

FIDALUX S.A.

Le domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2010032330/18.

(100029930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

KoSa Funding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 100.688.

—
*Extrait des résolutions adoptées lors de
l'assemblée générale extraordinaire du 7 janvier 2010*

Le mandat de réviseurs d'entreprises de la Société Ernst & Young, société anonyme, dont l'adresse est 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach est renouvelé.

Le nouveau mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes annuels de 2010.

Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Pour le conseil de gérance

Signatures

Référence de publication: 2010032321/16.

(100030357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Compagnie de l'Asie du Nord S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 97.160.

—
LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Par six jugements du 11 février 2010, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation des sociétés suivantes:

- COMPAGNIE DE L'ASIE DU NORD SA (RCS B 97.160)
- IRIS PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENTS SA (RCS B 83.168)
- IXODE INVESTMENTS SA (RCS B 77.100)
- KRON BETEILIGUNGS AG (RCS B 77.902)
- LA ROCHE HOLDING SA (RCS B 47.035)
- REDPARK SA (RCS B 83.202)

Ces mêmes jugements ont nommé Juge-commissaire Madame Carole KUGENER et ont désigné comme liquidateur Me Sevinc GUVENCE, avocat à la Cour, demeurant à L-2016 Luxembourg, 11, av. Guillaume.

Pour extrait conforme

Sevinc GUVENCE

Le liquidateur

Référence de publication: 2010032322/20.

(100030184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Cofinance Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 80.108.

—
*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale
extraordinaire des actionnaires de la société en date du 12 novembre 2009*

- Les mandats des administrateurs sont renouvelés à partir du 12 novembre 2009 pour 6 ans jusqu'à la date de l'assemblée générale se tenant en 2015 à savoir:

- * M. Jean-Claude Pick, 26, Chemin de Bellevue, CH 1005 Lausanne, Suisse.
- * M. John Broadhurst Mills, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg
- * M. Serge Krancenblum, 40, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg

- Nomination de deux nouveaux administrateurs à compter du 12 novembre 2009 pour une durée de 6 ans, jusqu'à la date de l'assemblée générale se tenant en 2015 à savoir:

- * M. Jean-Paul Noury, La Marouillère Chemin de Cumont, F-53000 Laval France
- * M. François Fauque, 3 rue Lamartine, L-1914 Luxembourg

- Le mandat du commissaire aux comptes est renouvelé pour une durée de 6 ans, jusqu'à la date de l'assemblée générale se tenant en 2015 à savoir:

- * Crown Corporate Services S.à.r.l., 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Délégué à la gestion journalière

Renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Claude Pick, 26 Chemin de Bellevue, CH 1005, Lausanne, Suisse, en tant que délégué à la gestion journalière à partir du 12 novembre 2009 pour une durée de 6 ans, jusqu'à la date de l'assemblée générale de 2015.

Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Au nom et pour le compte de la société de Cofinance Group S.A.

François Fauque

Référence de publication: 2010032325/29.

(100029874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

EECP I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 137.599.

—
*Décision unique prise par le Conseil
de Gérance en date du 5 janvier 2010*

Résolution unique:

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège de la société du 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/02/2010.

Pour EECP I S. à R.L.

FIDALUX S.A.

Le domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2010032331/18.

(100029936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Bureau TMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 2, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 79.058.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 21 décembre 2009

L'assemblée générale des actionnaires a pris les résolutions suivantes:

La société révoque le commissaire aux comptes actuel et nomme la société EBC, EUROPEAN BUSINESS CONSULTING S.à r.l, 66, rue de Gasperich, L-1617 Luxembourg nouveau commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2014.

Esch-sur-Alzette, le 26 février 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010032324/17.

(100030229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

B-Square S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 3, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 136.840.

—
*Extrait de l'Assemblée
Générale Extraordinaire du 26 février 2010*

L'Assemblée Générale, réunie extraordinairement à Esch-sur-Alzette le 26 février 2010 a pris à l'unanimité la résolution suivante:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-4303 Esch-sur-Alzette, 4, rue des Remparts, Grand-Duché de Luxembourg, à L-4123 Esch-sur-Alzette, 3, rue du Fossé, Grand-Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 26 février 2010.

Emmanuel BONNET

Gérant

Référence de publication: 2010032326/16.

(100029934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Misurf S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 84.690.

Société constituée le 16 novembre 2001, par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER,
Notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C N° 439 du 19.03.2002

Monsieur BARTOLUCCI Gabriele, Monsieur KARA Mohammed et Monsieur DE BERNARDI Alexis, administrateurs,
ainsi que Monsieur DONATI Régis, commissaire aux comptes, ont démissionné avec effet immédiat.

Le domicile de la société MISURF S.A., établi au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, a été dénoncé le 26.02.2010.

Luxembourg, le 26.02.2010.

MANACO S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010032327/14.

(100029832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Grifone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.802.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du 12 février 2010, que les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée prend acte que, conformément à l'article 1^{er} des statuts, la société peut être administrée par un administrateur unique.

Dès lors, l'assemblée générale décide d'accepter la démission de deux de ses administrateurs, à savoir Monsieur Fabrizio Penso et Monsieur Mirko La Rocca, tous deux avec adresse professionnelle au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet à partir de ce 12 février 2010.

Deuxième résolution:

L'Assemblée prend acte et accepte, avec effet immédiat, la démission présentée par Madame Francesca DOCCHIO, de sa fonction de Commissaire aux Comptes de la société et décide de nommer en remplacement Monsieur Mirko LA ROCCA, employé privé avec adresse professionnelle au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en qualité de Commissaire qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet à partir de la date de l'assemblée.

Quatrième résolution:

L'assemblée prend note du changement de l'adresse professionnelle de l'administrateur unique de la société comme suit:

- Monsieur Davide MURARI, 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 février 2010.

Pour la société GRIFONE S.A.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010032376/32.

(100030168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Effepi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 73.685.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 novembre 2009 que:
La cooptation de Madame Maggy KOHL-BIRGET, administrateur de sociétés, demeurant à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, a été ratifiée.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale se tenant en 2011.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2010.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010032332/17.

(100029774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

A.G.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 142.100.

—
Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 27 avril 2009 que:

- Prise d'acte de la démission avec effet immédiat de l'administrateur de la société: Monsieur Thierry HELLERS demeurant professionnellement à L-1279 Luxembourg, 19 Rue de Bitbourg.

- Est nommée administrateur de la société, la société MARCAMI S.A., immatriculée au RCS Luxembourg sous le n° B 143.377, dont le siège social est situé à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Pour A.G.P. S.A.
Monsieur Christophe MIGNANI

Référence de publication: 2010032333/15.

(100029944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

AMP Capital Investors (Angel Trains EU No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 138.618.

—
EXTRAIT

En date du 22 février 2010, les associés ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Robert Gregor, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de M. Philip Garling, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Monsieur Richard Shields, avec adresse professionnelle au niveau 4, Berkeley Square House, Berkeley Square, London W1J6 BX, Royaume-Uni, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;
- Madame Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est élue nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 février 2010.

Pour extrait conforme
Ivo Hemelraad
Manager

Référence de publication: 2010032337/20.

(100030145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.
